

PLU de Fontvieille : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 22 octobre 2024

Le document d'urbanisme en vigueur à Fontvieille (Bouches-du-Rhône) est le suivant : Plan local d'urbanisme, dans sa version du 1er octobre 2024. Il délimite 85 zones, dont 25 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 22 octobre 2024.

- Le PLU de Fontvieille s'applique dans sa version du 1er octobre 2024.
- Il délimite 85 zones : 25 urbaines (U), 0 à urbaniser (AU), 31 agricoles (A) et 29 naturelles (N).
- Sur les 126 communes des Bouches-du-Rhône dont nous publions le document, Fontvieille occupe le rang 37 par le nombre de zones délimitées : 33 zones de plus que la médiane du département (52 zones).
- 208 autorisations d'urbanisme ont été délivrées à Fontvieille depuis 2013, pour 180 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	85 zones
Zones urbaines (U)	25 zones
Zones à urbaniser (AU)	0 zone
Zones agricoles (A)	31 zones
Zones naturelles (N)	29 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme
Document	FONTVIEILLE
Version du	1er octobre 2024
Partition GPU	DU_13038
Règlement officiel (PDF)	https://data.geoport.fr/annexes/gpu/documents/DU_13038/d8a958b47bc187c582ee96b782458eda/13038_reglement_20241001.pdf

Les risques naturels et technologiques à Fontvieille

Dernière décision au Journal officiel	État de catastrophe naturelle non reconnu
Phénomène naturel	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
Publié au Journal officiel le	14 avril 2026
Motivation de la décision	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n° JORE-TEXT10000538/5314
L'arrêté sur Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/journal-officiel/contenus/10000538/5314
Risques majeurs recensés	1001229306 du 2010 à 2024. Le phénomène de rupture de barrage Transpart de marchandises
Reconnaitances de l'état de catastrophe naturelle	Reconnaitances
Dernier événement reconnu, commencé le	3 décembre 2003
Péril de la dernière reconnaissance	non datés et pas soumis à une détection anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLU i-PM, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/13-bouches-du-rhone/fontvieille-13038>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLU de Fontvieille : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Plans de prévention des risques naturels approuvés	0 plan
Plans de prévention des risques technologiques approuvés	1 plan
Potentiel radon	Catégorie 2 : teneurs faibles, transfert facilité par des facteurs géologiques
Base GASPAREX extraite le	21 septembre 2026

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines	UA, UAa, UAb, UB, UBa, UC, UC*, UCa, UE, UEmpf1p, UT
---------------------------------	---

Situation administrative

Code INSEE	13038
Code postal	13990
Intercommunalité	CC Vallée des Baux-Alpilles (CC VBA)
Département	Bouches-du-Rhône
Région	Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026	85 zones
Zones délimitées — 28 septembre 2026	85 zones
Zones délimitées — 2 septembre 2026	85 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Paradou (5,5 km)	39 zones
Saint-Étienne-du-Grès (6,8 km)	68 zones
Les Baux-de-Provence (7,8 km)	31 zones
Mas-Blanc-des-Alpilles (7,9 km)	10 zones
Maussane-les-Alpilles (10,1 km)	41 zones
Saint-Rémy-de-Provence (12,2 km)	93 zones
Mouriès (13,5 km)	54 zones
Aureille (18,7 km)	34 zones
Eygalières (19,9 km)	69 zones
Tarascon (8,0 km)	115 zones
Maillane (12,0 km)	15 zones
Saint-Pierre-de-Mézoargues (15,5 km)	9 zones
Eyragues (16,4 km)	30 zones
Barbentane (18,3 km)	23 zones
Saint-Martin-de-Crau (18,3 km)	90 zones
Châteaurenard (19,8 km)	93 zones
Rognonas (20,2 km)	14 zones
Mollégès (20,6 km)	18 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/13-bouches-du-rhone/fontvieille-13038>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.